

DECLARATION D'INCORPORATION CE

Déclaration d'incorporation d'une quasi-machine conformément à la directive 2006/42/CE, Annexe II B

Nous soussignés,

GIS AG, Swiss Lifting Solutions, Luzernerstrasse 50, CH-6247 Schötz



déclarons par la présente que la quasi-machine

**GISKB pièces
GISKB profils**

dans la gamme de capacités de charge de 2000 kg

qui a été mise au point pour transport des charges, pour être incorporée dans une machine et qu'elle répond aux exigences de base des directives communautaires mentionnées ci-après dans la mesure où elles sont pertinentes pour le périmètre de livraison:

Directive machines CE 2006/42/CE

Nous déclarons par ailleurs que les documents techniques ont été rédigés conformément à l'Annexe VII Partie B de la directive 2006/42/CE. Nous nous engageons à communiquer aux organismes nationaux compétents, sur simple demande motivée, es documents spéciaux relatifs des composants de la grue. Cette communication sera faite par voie électronique.

Normes harmonisées appliquées:

DIN EN ISO 12100	Principes généraux de conception; Appréciation du risque et réduction du risque
DIN EN ISO 13850	Fonction d'arrêt d'urgence; Principes de conception
DIN EN ISO 13857	Distances de sécurité empêchant d'atteindre les zones dangereuses

Normes et spécifications techniques appliquées:

FEM 1.001	Cahier 1 - 8
FEM 9.901	Bases du calcul

Cette déclaration se rapporte uniquement les composants de la grue. Une mise en service est interdite jusqu'à ce qu'il soit constaté que la grue dans laquelle les composants sont montés répond aux dispositions de directive européenne susmentionnées.

Habilité à rassembler les documents techniques pertinents:

GIS AG, Luzernerstrasse 50, CH-6247 Schötz

Schötz, 20.02.2019

GIS AG

I. Muri
Direction

E. Widmer
Direction des ventes

L'accomplissement, le montage et la mise en service conformément aux instructions de service sont documentés dans le livret de service.